

Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2026

**Aux bourgmestres des communes-
membres du syndicat PROSUD**

Concerne : réunion du Comité du syndicat ProSud.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 14, alinéa 2, de la loi communale du 23 février 2001 concernant les Syndicats de Communes, nous avons l'honneur de vous adresser en annexe une copie de la convocation du Comité du Syndicat ProSud pour la séance du mardi, 29 septembre 2026 à 17 :00 à l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette dans la salle séances au 1^{er} étage.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Bureau du ProSud

Le secrétaire

Dan CODELLO

Le Président,

(s) Christian WEIS



Réunion Comité PRO-SUD

La réunion du Comité du **29.09.2026 à 17h00**
aura lieu à l'hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du rapport de la réunion du comité PRO-SUD du 16 juillet 2026
2. Révision des statuts ; état des lieux après le retour des communes-membres
3. Convention DATer ; approbation de la convention
4. Projet Minett Liewensmëttelpunkt ; présentation
5. Discussion concernant les effets du changement climatique, prise en compte des motions des conseils communaux des communes-membres
6. Vérification du bilan et comptes de profits et pertes de l'exercice 2024, prise de position
7. Communication PRO-SUD/Minett UNESCO Biosphere ; concept de communication
8. Divers
9. Délibération concernant la nomination d'un nouveau receveur

Huis clos

Octroi à une employée d'une majoration d'échelon selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 2024, publié le 29 janvier 2025, rendant applicables aux fonctionnaires et employés communaux certaines mesures pécuniaires de l'accord salarial dans la fonction publique du 9 décembre 2022

Pour le Bureau du PRO-SUD

Le secrétaire
Dan Codello

Le Président
Christian Weis